

## Étude de cas 4

### La tarification du carbone n'est pas, pour le Canada, un bon moyen de lutter contre les changements climatiques.

Cet exercice a été mis à jour le 21/05/2026.

#### Contexte

Le système fédéral de tarification du carbone, connu sous le nom de « taxe carbone », a suscité de vifs débats à son adoption en 2018. Mais qu'est-ce que c'est exactement?

La tarification du carbone est une mesure de protection de l'environnement qui consiste à mettre un prix sur la pollution. Son objectif est de décourager l'achat et l'utilisation de produits à forte empreinte carbone, comme l'essence. Pour ce faire, le gouvernement fixe un prix qui doit être payé pour chaque tonne de carbone émise.

Il existe différentes formes de tarification du carbone :

- La taxe sur les combustibles (ou taxe des consommateurs) : consiste à ajouter un coût supplémentaire à l'achat de combustibles fossiles, comme l'essence, le diesel, le propane et le gaz naturel, en fonction de leur impact sur le climat. L'objectif est d'inciter les consommateurs à réduire leur utilisation.
- La tarification industrielle (ou marché du carbone) : consiste à obliger les grandes entreprises à payer pour leurs émissions de gaz à effets de serre en fixant des limites d'émissions. Les entreprises qui dépassent leur quota doivent acheter des droits d'émission supplémentaires, tandis que celles qui polluent moins peuvent en vendre. L'objectif est d'encourager les industries à réduire leur impact environnemental.
- La taxe à la frontière : consiste à imposer des frais supplémentaires sur les importations en provenance de pays aux politiques environnementales moins exigeantes. L'objectif est de protéger les entreprises locales qui, elles, doivent respecter des normes élevées en matière d'émissions de CO<sub>2</sub>.

C'est la taxe sur les combustibles qui affecte plus directement les Canadiennes et Canadiens, en faisant augmenter le prix de ces combustibles. La tarification industrielle, quant à elle, a également un impact *indirect* sur les consommatrices et les consommateurs : afin de compenser le coût de la taxe carbone qu'elles doivent payer, les entreprises augmentent le prix de leurs biens et de leurs services. En effet, en 2024, [Statistique Canada estimait que la tarification du carbone avait augmenté le prix des aliments d'environ 0,3 % depuis son entrée en vigueur en 2019.](#)

En augmentant le coût de certains produits polluants et en tenant les industries responsables de leurs émissions, le gouvernement souhaite encourager les gens et les entreprises à adopter des comportements et des modes de production plus respectueux de l'environnement.

Pour atténuer l'impact financier sur les ménages, le système fédéral de tarification du carbone redistribuait aux ménages une grande partie (90 %) de l'argent récolté grâce à la taxe carbone,

sous forme de Remise canadienne sur le carbone (RCC). Cette remise, non imposable, était versée à tous les citoyens et citoyennes et son montant variait selon la province, la taille du ménage et le lieu de résidence (rural ou urbain). La remise ne tenait pas compte de la consommation de carburant, donc les personnes qui polluaient moins, comme celles vivant en ville, utilisant les transports en commun et un chauffage électrique, gagnaient plus en RCC qu'elles ne payaient en taxe carbone.

Selon le directeur parlementaire du budget, en 2024, [8 ménages sur 10 recevaient plus de remises qu'ils ne paient en taxe carbone](#). Toutefois, il souligne aussi que la tarification du carbone a un effet global sur l'économie, notamment sur les activités économiques et sur l'emploi. À long terme, cet effet pourrait annuler le gain des remises pour la plupart des ménages.

À l'entrée en vigueur du système fédéral, les Territoires du Nord-Ouest (depuis 2019), la Colombie-Britannique (depuis 2008) et le Québec (depuis 2013) avaient déjà mis en place leur propre système de tarification du carbone. Ils n'étaient donc pas soumis à la taxe fédérale. En revanche, les provinces et territoires sans système en place ont dû adopter celui du gouvernement fédéral en 2019. Depuis, plusieurs premières et premiers ministres ont milité contre la taxe fédérale, [qui a été officiellement supprimée en avril 2025](#). Aujourd'hui, seules la taxe carbone du Québec et la taxe carbone pour les industries subsistent.

Certaines personnes croient « que le jeu n'en vaut pas la chandelle », c'est-à-dire que l'impact environnemental de la taxe carbone est trop faible pour justifier son impact sur le coût de la vie, dans un contexte de crise du coût de la vie au Canada. D'autres, en revanche, considèrent la taxe carbone comme un levier essentiel dans la lutte contre la crise climatique et que ses impacts financiers peuvent être compensés par les remises versées aux ménages.

Des alternatives à la taxe carbone ont été proposées, comme la suppression de la tarification sur les combustibles tout en maintenant celle sur les industries. Cependant, il reste incertain quelle politique pourrait remplacer la taxe carbone si elle venait à être abandonnée.

### **Pour en savoir plus**

- [Encyclopédie canadienne | Tarification du carbone au Canada](#)
- [Radio-Canada | La taxe carbone, comment ça marche?](#)
- [Pivot | La taxe carbone, c'est quoi au juste ?](#)
- [Radio-Canada | C'est quoi, la taxe carbone des industries?](#)
- [La Presse | Ce qu'il faut savoir sur la hausse de la « taxe carbone » au pays](#)
- [Radio-Canada | Analyse : La très mal-aimée taxe carbone](#)

### **Le savais-tu?**

Certains combustibles sont plus polluants que d'autres. Par exemple, un litre de diesel produit plus de dioxyde de carbone qu'un litre d'essence. La tarification du carbone prévoit donc une taxe plus élevée sur les carburants les plus dommageables pour le climat.

Le Québec possède son propre système de tarification (un marché du carbone). Les revenus générés sont directement dans la lutte contre les changements climatiques via le Fonds d'action québécois pour le développement durable.

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, même si le Québec est la seule province à appliquer une tarification du carbone, cela ne signifie pas que l'essence y est plus chère. En réalité, dans les autres provinces, les taxes provinciales sur l'essence sont souvent plus élevées pour compenser la perte de revenus liée à l'absence de tarification du carbone ou pour financer d'autres programmes publics.

### **Coup d'œil international**

Le 12 décembre 2015, 196 pays, dont le Canada, signaient l'[Accord de Paris sur le climat](#), une entente internationale sur la lutte contre le réchauffement climatique. Par cet accord, ils se sont engagés à agir concrètement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 et limiter ainsi la hausse des températures.

Pour respecter leur engagement, certains pays, dont la Suède, la Suisse et la France, ont mis en place une taxe carbone pour inciter les entreprises et les ménages à polluer moins. D'autres ont choisi d'investir dans les énergies renouvelables (solaire, éolien, hydroélectricité) et/ou d'électrifier les transports. Enfin, certains ont même interdit progressivement les combustibles fossiles ou la vente de véhicules à essence.